

# Ce projet est incompatible avec une société durable, laissons-le dormir au fond de la poubelle des grands projets inutiles.

Le projet EuropaCity, par son ampleur et ses impacts nous oblige à adopter une approche globale sur les questions environnementales et sociales qu'il engendre et c'est fort logiquement qu'en ma qualité d'eurodéputé, je me dois de contribuer démocratiquement au débat public le concernant.

On aurait pu le croire enterré, emporté par les vents favorables de la COP21, mais non, malheureusement, le projet EuropaCity reste d'actualité. Bétonner, avec la ZAC du Triangle de Gonesse, 80 hectares de précieuses terres agricoles pour élever un temple à la consommation, à l'argent-roi, doté même d'une piste de ski, pour étendre une urbanisation destructrice, mercantile et spéculative, est-ce vraiment de ce genre de projet dont l'humanité a besoin pour répondre aux enjeux qui se dressent devant elle?

## La destruction du vivant pour un projet du vieux monde

La 21<sup>ème</sup> conférence internationale sur le climat, s'est tenue en 2015 au Bourget, à deux pas du site convoité, impose entre autre de rester en dessous de la barre des 2 degrés de réchauffement climatique d'ici 2020. Le projet EuropaCity entre en total contradiction avec ces engagements pris par la France et par l'Union Européenne dans la perspective d'un développement plus sobre, plus durable et plus solidaire.

EuropaCity a beau tenter de se verdir, ce projet est intrinsèquement conçu comme source de nuisances, d'émissions de gaz à effet de serre et c'est surtout un modèle de consommation dépassé. L'artificialisation de sols agricoles, les déplacements engendrés, les transports de marchandises, les déchets générés, ne vont pas dans le sens d'une sobriété exigée par la préservation de la planète et de l'humanité. C'est donc l'ensemble de la copie qui est à revoir.

## Un projet énergivore et dont l'impact environnemental n'est pas évalué :

Si Auchan nous vante les qualités écologiques de leur projet en essayant de nous faire croire que le projet vise à « contribuer au développement de la biodiversité »<sup>1</sup>, les évaluations sont très mal documentées, comme l'a par ailleurs souligné l'Autorité Environnementale, sur la question de l'énergie, de l'eau et sur la gestion des déchets<sup>2</sup>.

En effet, EuropaCity est source de nuisances complémentaires : le promoteur a un objectif de 31 millions de visiteurs annuels, dont 6 millions de visites touristiques (avec une bonne part qui viendrait accroître le trafic aérien), auxquels doivent se rajouter les employés et le flux de marchandises et déchets par camions. Cela représenterait environ 300 000 déplacements par jour<sup>3</sup>.

Si l'objectif de canaliser 50% des visiteurs sur la ligne de transport en commun qui lui serait dédié est affiché, on peut avoir de sérieux doutes sur l'effectivité de cet objectif. A titre de comparaison, la part modale de transport en commun oscille entre 20 et 35% pour Eurodisney<sup>4</sup>. EuropaCity sera donc sans nul doute source de nuisances sonores et de pollutions supplémentaires et augmenterait le nombre de personnes subissant ces nuisances<sup>5</sup>. L'Autorité Environnementale a d'ailleurs ajouté que « la question des émissions de gaz à effet de serre semble avoir été oubliée dans l'analyse de l'état initial alors qu'il s'agit probablement d'un des principaux impacts du projet »<sup>6</sup>.

Aussi, le bilan environnemental se doit d'être global et devrait prendre en considération les impacts locaux directs, tant sur les nappes phréatiques, les zones humides, que sur la faune et la flore, ainsi que le bilan carbone global. Nous ne pouvons que déplorer l'inexistence d'étude sérieuse indépendante et globale pour ce projet, d'autant plus que les directives européennes imposent de prendre en compte la globalité des impacts sur l'environnement lors de l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés. L'absence d'évaluation globale du fait du caractère cumulatif des différents projets (ZAC, EuropaCity, Golf de Roissy et Ligne 17) va clairement à l'encontre de la législation européenne, puisque les projets connus ont été situés sur ce même territoire sans que jamais les impacts cumulés des projets rassemblés ne soient évalués<sup>7</sup>.

La faiblesse des études d'impact sur l'environnement, en violation du droit européen et au lendemain de la COP21 devrait à elle-seule suffire de convaincre de remettre en cause ce projet.

---

<sup>1</sup> EUROPACITY : DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE (DMO) : <https://www.debatpublic.fr/projet-europacity>

<sup>2</sup> Avis délibéré de l'Autorité environnementale sur la création de la ZAC du Triangle de Gonesse (93-95) [http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/160302\\_-\\_Creation\\_de\\_la\\_ZAC\\_du\\_Triangle\\_de\\_Gonesse\\_93-95\\_-\\_delibere\\_cle2a3bf2.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/160302_-_Creation_de_la_ZAC_du_Triangle_de_Gonesse_93-95_-_delibere_cle2a3bf2.pdf)

<sup>3</sup> Avis délibéré de l'Autorité environnementale sur la création de la ZAC du Triangle de Gonesse (93-95) [http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/160302\\_-\\_Creation\\_de\\_la\\_ZAC\\_du\\_Triangle\\_de\\_Gonesse\\_93-95\\_-\\_delibere\\_cle2a3bf2.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/160302_-_Creation_de_la_ZAC_du_Triangle_de_Gonesse_93-95_-_delibere_cle2a3bf2.pdf)

<sup>4</sup> Source : étude Ingérop pour l'EPT Terres d'Envol : <https://europacity.debatpublic.fr/file/514/download?token=wRTikrtk>

<sup>5</sup> Source : rapport de l'autorité environnementale - [http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/160302\\_-\\_Creation\\_de\\_la\\_ZAC\\_du\\_Triangle\\_de\\_Gonesse\\_93-95\\_-\\_delibere\\_cle2a3bf2.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/160302_-_Creation_de_la_ZAC_du_Triangle_de_Gonesse_93-95_-_delibere_cle2a3bf2.pdf)

<sup>6</sup> Avis délibéré de l'Autorité environnementale sur la création de la ZAC du Triangle de Gonesse (93-95) [http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/160302\\_-\\_Creation\\_de\\_la\\_ZAC\\_du\\_Triangle\\_de\\_Gonesse\\_93-95\\_-\\_delibere\\_cle2a3bf2.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/160302_-_Creation_de_la_ZAC_du_Triangle_de_Gonesse_93-95_-_delibere_cle2a3bf2.pdf)

<sup>7</sup> La jurisprudence vient même appuyer ce point : dans un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne de 2011, la jurisprudence a établi « l'interdiction de fractionnement de projets pour l'évaluation. Elle exige que, en cas de réalisation d'un projet en plusieurs étapes, l'effet cumulatif [soit] pris en considération ».

## Les conséquences de l'artificialisation des sols :

Tuer les terres agricoles, c'est tuer le vivant, l'eau, l'air que l'on respire. Les seuls profits privés d'Auchan et de Wanda, ne sauraient justifier la destruction d'un patrimoine commun d'intérêt général.

L'artificialisation des terres agricoles est non seulement irréversible, mais incompatible avec une démarche environnementale ainsi qu'avec l'objectif d'améliorer l'autonomie alimentaire de l'Île-de-France, comme le prévoit par ailleurs le schéma directeur régional<sup>8</sup>.

On voudrait détruire de façon irréversible plusieurs dizaines d'hectares de terre d'une fertilité exceptionnelle, alors même qu'une friche industrielle de plus de 100ha est disponible de l'autre côté de l'autoroute A1 à seulement quelques centaines de mètres. L'Autorité Environnementale a elle-même souligné que « l'étude d'impact ne comporte aucune analyse comparée avec des sites alternatifs »<sup>9</sup>. Cela est d'autant plus dommageable que l'imperméabilisation des terres agricoles en point bas de la ZAC se ferait sur une zone potentiellement inondable.

Devant la nécessité de lutter contre l'imperméabilisation des sols, la perte de biodiversité et le rejet de CO<sub>2</sub>, tout en garantissant l'indépendance alimentaire de notre région et une sobriété de nos modes de consommation, il est indispensable que le territoire visé conserve sa vocation agricole et naturelle.

## Un projet d'intérêt privé allant à l'encontre de l'intérêt général :

Alors même que le montage financier global repose sur l'utilisation massive de fonds publics<sup>10</sup>, les retombées pour les habitants ne sont absolument pas assurées<sup>11</sup>. Europacity est fondé à partir d'un type de développement urbain reposant sur des grands projets métropolitains, offrant services et commerces à ceux qui n'habitent pas le lieu, qui ne cultivent pas la terre, qui ne sont que de passage.

---

<sup>8</sup> « Un nouvel enjeu a, de fait, émergé, celui du défi alimentaire. Car nourrir 11,5 millions de Franciliens de façon qualitative, diversifiée et financièrement accessible, interroge directement leur vie quotidienne et leur santé, mais aussi les politiques de maîtrise et de valorisation des espaces agricoles et des filières agroalimentaires. »

SDRIF <https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/Sdrif%20-%2002%20-%20D%C3%A9fis%2C%20projet%20spatial%20r%C3%A9gional%20et%20objectifs.pdf>

<sup>9</sup> Avis délibéré de l'Autorité environnementale sur la création de la ZAC du Triangle de Gonesse (93-95)

[http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/160302\\_-\\_Creation\\_de\\_la\\_ZAC\\_du\\_Triangle\\_de\\_Gonesse\\_93-95\\_-\\_delibere\\_cle2a3bf2.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/160302_-_Creation_de_la_ZAC_du_Triangle_de_Gonesse_93-95_-_delibere_cle2a3bf2.pdf)

<sup>10</sup> Les coûts publics sont estimés à au moins 1 milliard d'Euros (hors frais d'exploitation)

<sup>11</sup> Si l'on s'en tient aux chiffres des promoteurs on arrive à 85,000€ de fonds publics par emploi créé

## La sociologie et l'économie locale passées à la trappe :

EuropaCity veut s'implanter sur un territoire qui nécessite de prendre pleinement en considération ses aspects socio-économiques. Les difficultés d'accès aux emplois du pôle de Roissy sont liées au fait que 68% de la population du territoire à un niveau d'étude inférieur au bac, et que les personnes accédant à un niveau supérieur quittent généralement les villes et quartiers subissant les plus fortes nuisances. Ce n'est qu'en réhabilitant les quartiers, en desservant en transport en commun les zones d'habitation, en investissant sur la formation initiale et en assurant un accompagnement public de la formation continue que les dynamiques sociales et urbaines évolueront de manière positive. De plus, il est évident que les produits et services, qualifiés de « haut de gamme » par les promoteurs, ne seront absolument pas accessibles pour les familles le plus souvent modestes aux alentours, marquant une fois de plus le fait que la population locale n'est tout simplement pas considérée.

Certaines études démontrent qu'en raison du niveau de qualification attendu et du niveau de formation des habitants, près de la moitié de la population active du Val-de-France est pré-exclue de ce spectre. Aussi, une étude commandée par la ville du Blanc-Mesnil, du cabinet de conseil Lafayette & Associés, remet en cause la promesse d'emplois pérennes, l'étude concluant que l'arrivée d'EuropaCity « n'entraînerait pas de création mais un déplacement géographique des emplois »<sup>12</sup>.

Or, le projet de développement proposé par EuropaCity ne tient absolument pas compte de ces aspects et la création d'emplois ne s'appuie sur aucune étude indépendante. La seule étude sur laquelle s'appuient les promoteurs<sup>13</sup>, ne prend pas en compte l'emploi existant localement et dans la région. Ainsi l'étude en question ne fait part que des emplois bruts et n'évoque pas les suppressions en résultant. Entre autre, l'impact négatif sur les commerces de proximité et sur les sites touristiques franciliens n'est pas évalué. De plus, on trouve dans un rayon de 20 km autour de l'emplacement de ce projet de gros centres commerciaux, tous dotés d'au moins 150 boutiques. Pourquoi créer 230 000 m2 supplémentaires sur EuropaCity quand les zones commerciales aux alentours, notamment à Roissy (Aéroville), Aulnay-sous-Bois (O'Parinor), Blanc-Mesnil (Plein-Air) et Sarcelles (My Place) pourraient subir un impact négatif ?

Ne nous y trompons pas, il s'agit uniquement d'une opération immobilière spéculative, déconnectée des réalités des populations locales et dont les retombées positives ne seront concentrées que dans les mains des seuls promoteurs. Nous assistons en réalité à une privatisation des profits et à une socialisation des pertes, au détriment des Franciliennes et de l'intérêt général.

---

<sup>12</sup> Novethic : <http://www.novethic.fr/breves/details/europacity-une-etude-remet-en-cause-les-retombees-locales-du-centre-commercial.html>

<sup>13</sup> Sémaphores, [EuropaCity - Etude Impact Emploi](#), novembre 2011

## Une consultation publique tronquée :

La gouvernance du projet n'est pas assurée. Le périmètre du débat public, limité au seul projet d'EuropaCity, distinct du processus de ZAC du Triangle de Gonesse et de la ligne 17 est restreint à Gonesse alors qu'il s'agit d'un projet au moins régional. Si le Schéma Régional d'Aménagement de l'Île-de-France a laissé le territoire ouvert à l'urbanisation, il ne l'a pas rendu obligatoire, et n'a pas demandé d'y construire EuropaCity ou un nouveau centre commercial. Ce dont le territoire a besoin c'est d'un projet réellement co-élaboré avec l'ensemble des élus, acteurs économiques, associatifs et habitants du territoire. Un promoteur privé ne saurait se positionner en aménageur du territoire. Le débat public devrait donc porter sur l'ensemble des aménagements prévus et de prendre en compte la globalité du territoire comme l'impose la législation européenne relative à la participation du public lors de l'élaboration de certains plans et programmes relatifs à l'environnement.

## Conclusion

Dans quelle société voulons-nous vivre et quel monde voulons-nous pour nos enfants ? C'est la question soulevée par EuropaCity. Les combats locaux contre les projets nuisibles rejoignent un combat plus global pour un autre modèle de vivre ensemble, à échelle humaine et respectueux des écosystèmes.

Du point de vue environnemental et démocratique, le projet de la ZAC du Triangle de Gonesse constitue une atteinte aux principes et objectifs fixés par plusieurs directives communautaires. La France doit respecter le droit de l'environnement et des consultations citoyennes comme le rappelle la législation européenne. Cette stratégie, de l'absence d'étude d'impact global et de déficit démocratique ont déjà valu à la France plusieurs rappels à l'ordre dans le cas de Sivens et de Notre-Dame-des-Landes. Il en sera probablement de même dans le cas de la ZAC de Gonesse et de son projet EuropaCity.

Car malheureusement, rien ne semble arrêter cet instinct de mort et de destruction du vivant. Ni la qualité du sol, pourtant exceptionnelle, ni la présence de paysans, ni le respect de l'environnement ou les objectifs de limitation des gaz à effets de serre, ni la sauvegarde des emplois locaux, ni le maintien d'un cadre de vie en harmonie avec le vivant.

Voilà bien les ambitions des « *psychopathes de la croissance* », selon la formule de Fabrice Nicolino, détruire, contrôler, marchander, ils ne conçoivent la société que comme ça : des parkings à la place de fermes urbaines, des échangeurs, du béton, du bitume et pour horizon une piste de ski sur une montagne en kit.

Ce projet est incompatible avec une société durable, laissons-le enfoui au plus profond de la poubelle des grands projets inutiles.